

# AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL DU ROC DE BROCELIANDE – Pont Jouan  
56800 CAMPENEAC**

Une consultation du public sera ouverte **du 27 août 2018 au 24 septembre 2018 inclus** à la mairie de CAMPENEAC concernant le projet présenté par Madame la gérante de l'EARL DU ROC DE BROCELIANDE dont le siège social est situé au 9 le Haut Brambelay 56800 CAMPENEAC en vue d'exploiter un atelier avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, 40 000 emplacements de poulets de chair à l'adresse suivante : « Pont Jouan » 56800 CAMPENEAC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de CAMPENEAC aux jours et horaires suivants :

- *le lundi de : 8h30 à 12h et de 14h à 17h*
- *du mercredi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 14h à 17h*
- *le samedi de : 8h30 à 12h*

**Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 24 septembre 2018 inclus :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de CAMPENEAC,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex),
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)